Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260605-20260702-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
En Côtes d'Armor
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 05 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six le **Vendredi 05 Juin à 19H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLEE, Nicolas LE CHANU, Katia CARRÉE, Rosemary GOUJON, Alexis GOUYETTE, Maïwenn COTILLARD et Valentine DUBOIS

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – VII – 02

Objet : Remise en état du tractopelle

L'adjoint à la voirie, Monsieur Stéphane SOMMIER, présente à l'assemblée élue les devis de remise en état du tractopelle, établis par l'entreprise M3 (Châtelaudren Plouagat).
La remise en état complète comprend la reprise des jeux et le remplacement des cales de rallonge téléscopique, le remplacement des bagues et axes de bout de balancier, biellette, bananes, king post, vérin de flèche, vérin de balancier, vérin de godet, le remplacement de l'ensemble maitre cylindre master et la purge du circuit de freinage, vidange du circuit de liquide de refroidissement, remplacement du joint de la pompe à eau ainsi que le remplacement de la serrure et de la poignée de porte.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 15 voix pour et aucune contre,

VALIDE les devis de remise en état complète du tractopelle par l'entreprise M3 de Châtelaudren Plouagat pour un montant total de 15 997,06 € TTC.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en
Préfecture le 09/06/2026
Publication le 09/06/2026
AR Préfecture : 09/06/2026

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)